



# Communiqué de presse

## ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE

### LE SYNDICAT DE CHAMPLAIN ACCEPTE UNE IMPORTANTE ENTENTE QUI AMÉLIORERA CONCRÈTEMENT LA SITUATION DANS LES ÉCOLES

St-Hubert, le 16 juin 2011. – Réunis hier en Conseil fédéral à Québec, Le Syndicat de Champlain et les syndicats membres de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT) ont voté en faveur d'une entente portant sur les élèves en difficulté. Celle-ci introduit plusieurs éléments qui auront un impact direct sur la réussite des élèves et qui amélioreront les conditions d'exercice des quelques 70 000 enseignantes et enseignants qu'ils représentent.

Depuis le début des pourparlers, la FSE et l'APEQ avaient comme objectif d'améliorer la réussite des élèves et le quotidien des enseignantes et enseignants concernés par l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. En toute cohérence avec ces objectifs, les deux organisations syndicales ont rejeté une proposition globale le 31 mai dernier, estimant qu'elle ne répondait pas à leurs préoccupations premières, et ont décidé de poursuivre le processus de conciliation prévu aux dispositions de la dernière entente nationale. Le conciliateur, M<sup>e</sup> Jean-Guy Ménard, a remis son rapport le 3 juin aux parties concernées.

« Après analyse, il a été convenu avec la ministre Beauchamp de reprendre les travaux en s'appuyant sur les recommandations du rapport, lesquelles ont servi de toile de fond aux discussions des derniers jours » d'indiquer Mme Monique Pauzé, présidente du Syndicat de Champlain (CSQ).

### Prévention et intervention rapide

La FSE et l'APEQ ont obtenu des changements importants en matière de prévention et d'intervention rapide, au plus grand bénéfice des élèves. Ainsi, l'entente prévoit notamment :

- la révision de la définition d'élèves en difficulté d'apprentissage pour en permettre la reconnaissance dès la fin de la première année et l'ajout de la dimension des troubles d'apprentissage à cette définition ;
- l'analyse des besoins et des capacités des élèves correspondant à cette nouvelle définition, et ce, qu'ils aient déjà eu ou non accès à des services.

« Avec cette nouvelle définition, les élèves à risque qui tendaient à le demeurer tout au long de leur parcours scolaire pourront dorénavant être évalués selon leurs besoins et capacités. En faisant fi de leurs difficultés, le système les empêchait de recevoir les services dont ils avaient réellement besoin, les exposant à accumuler les retards d'apprentissage qui devenaient de plus en plus difficile à résorber », a précisé Mme Pauzé.



## **Composition de la classe**

L'entente prévoit également une injection de 40 M\$ pour la composition de la classe, répartie sur quatre ans de la façon suivante : 4 M\$ la première année, 8 M\$ la deuxième, 12 M\$ la troisième et 16 M\$ récurrents la dernière année. Cela servira à soutenir la mise en place de regroupements d'élèves dans une perspective de continuum de services, notamment par la création de classes-ressources, de classes-répétition ou de classes spécialisées, et l'ajout de ressources enseignantes en service direct à l'apprentissage de l'élève.

Il reviendra au comité paritaire prévu à la convention collective de recommander la répartition et l'utilisation de ces sommes, à la suite des besoins exprimés par les écoles.

De plus, les comités nationaux de concertation de la FSE et de l'APEQ, qui ont un rôle permanent de suivi de l'entente nationale, sont mandatés pour trouver une solution pour les cas où la composition de la classe est jugée problématique ou abusive, comme on en rencontre malheureusement trop souvent.

## **Soutien aux enseignantes et enseignants**

L'entente prévoit également l'ajout d'une somme de 12 M\$ sur quatre ans (3 M\$ récurrents par année) afin de libérer le personnel enseignant pour l'élaboration et le suivi des plans d'intervention, portant ainsi à plus de 5 M\$ le montant alloué annuellement pour la FSE et l'APEQ à cette fin.

« Tout au long de nos échanges, nous avons été portés par l'objectif d'améliorer de façon perceptible le quotidien des élèves et des enseignants. L'entente obtenue nous démontre la justesse de notre analyse, d'autant plus qu'elle préserve intégralement les droits des enseignants prévus à la convention collective. Nous avons certes d'autres travaux à mener, mais nous venons d'avancer avec la certitude d'emprunter le bon chemin, celui qui favorise d'abord et avant tout la réussite des élèves tout en améliorant les conditions d'exercice de la profession enseignante », a conclu Mme Monique Pauzé.

## **Profil du Syndicat de l'enseignement de Champlain(CSQ)**

Le Syndicat de l'enseignement de Champlain est le syndicat local qui compte le plus de membres avec 10 016 personnes issues du domaine de l'éducation, dont 8000 enseignants et 2000 personnels de soutien qui travaillent pour les Commissions scolaires des Patriotes, Marie-Victorin et Vallée-des-Tisserands.

Renseignements:

Martin Cayouette, coordonnateur

Cellulaire : 514-220-9257

[mcayouette@synd-champlain.qc.ca](mailto:mcayouette@synd-champlain.qc.ca)

[syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com)